



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : juillet-août-septembre 2018

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	47 256,77 \$
Personnel du cabinet du ministre Pierre Arcand	45 075,44 \$
Personnel du cabinet du ministre Robert Poëti	36 253,00 \$
Total ¹	128 585,21 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.